

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Chemins ruraux : 13 km de plus aménagés sur le territoire

Deux ans après l'aménagement expérimental du chemin rural reliant le bourg de Rosel au hameau de Gruchy, Caen la mer, poursuit sa démarche de mobilité durable en aménageant un 9^e chemin cette année entre Authie et le hameau de Gruchy. L'objectif de l'aménagement de ces chemins est de faciliter les liaisons cyclables sur les territoires périurbains, pour renforcer le réseau existant.

DES CHEMINS POUR ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS DOUX

Ce jour, Caen la mer a présenté le **procédé utilisé pour l'aménagement des chemins** réalisés durant l'été 2023. Le principe est de conserver les matériaux des chemins existants en place et réaliser un traitement du sol en apportant un liant.

La nature du liant est définie en fonction d'études de sols avant d'être malaxé puis compacté. Pour terminer un enduit est réalisé sur le chemin afin d'obtenir une couche d'étanchéité nécessaire pour garantir la prise du support. Ce procédé permet d'éviter l'évacuation de matériaux et limite fortement les apports.

Alliant sécurité pour les cyclistes et les piétons à la résistance pour le passage d'engins agricoles, l'aménagement de ce type de dispositifs offre plusieurs avantages tels que le respect du foncier agricole et le maintien d'une identité paysagère rurale.

D'une largeur de près de 3 mètres, ils permettront de sécuriser les déplacements des cyclistes. Sur ces chemins, lors d'un croisement, la priorité est donnée aux engins agricoles.

UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LE SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Adopté en 2019 par Caen la mer, ce schéma ambitionne de relier l'ensemble des communes du territoire entre-elles. Des chemins ruraux y ont été identifiés, en particulier au sein des territoires périurbains, comme des liaisons sécurisant les déplacements des cyclistes, et ainsi, accompagner l'usage des modes doux.

Pour rappel, les autres chemins ruraux aménagés se situaient :

- entre Villons les Buissons et le Hameau de Malon (**2900 m**) ;
- entre Saint-Contest et Cambes-en-Plaine (**2700 m**) ;
- à Rots, entre le hameau de Bray et de Vauculay (**1300 m**) ;
- entre Cairon et Thaon (**800 m**) ;
- entre Saint Germain la Blanche Herbe et Rots (**1600 m**) ;
- à Thue et Mue entre Putot en Bessin et Bretteville l'Orgueilleuse (**2200 m**) ;
- à Saint-Manvieu-Norrey pour rejoindre la halte ferroviaire (**1000 m**) ;
- à Cormelles-le-Royal (**650 m**).

LE FINANCEMENT

Le coût total des travaux s'élève à **750 784 €**, financés par la Communauté urbaine (20%), l'État (40%) et le Conseil départemental du Calvados (40%).